

Revenu de Solidarité Active

Liste des pièces à fournir pour la demande :

- Carte d'identité du demandeur ou Carte de séjour, du conjoint et des enfants de plus de 16 ans en cours de validité.
- Certificat de scolarité pour les enfants de plus de 16 ans.
- Carte de sécurité sociale (carte vitale).
- Quittance de loyer ou d'EDF/GDT, ou de France Télécoms, ou de la Société des eaux (moins de 3 mois).
- Ressources des trois derniers mois des membres de la famille (salaire, indemnités journalières, avis de paiement, Pôle Emploi des trois derniers mois, rente accident de travail) et salaire d'enfant en apprentissage.
- Forfait comptable pour les artisans, les travailleurs indépendants.
- Radiation de la chambre du commerce.
- Livret de famille.
- Attestation de paiement de la C.A.F.
- Relevé d'Identité Bancaire ou Relevé d'Identité Postal.
- Carte d'inscription à Pôle Emploi ou attestation sur l'honneur de non inscription à Pôle Emploi.
- Notification de rejet ou arrêt de versement de prestations diverses (Pôle Emploi, ...).
- Date de séparation ou jugement de divorce (copie du jugement ou attestation de l'avocat d'une procédure en cours).

Et si vous êtes hébergé(e) :

- Carte Nationale d'identité ou carte de séjour en cours de validité.
- Certificat d'hébergement
- Justificatif de domicile

Dossier à remplir au

CCAS – Centre Communal d'Action Sociale
Place de la Mairie
Tél.: 04 42 77 03 77
Mail : ccas@mairie-gignaclanerthe.fr

Horaires d'ouverture :

Lundi de 8h00 à 16h00 (journée continue)
Mardi et Mercredi de 8h00 à 12h00
Jeudi de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00
Vendredi de 8h00 à 12h30

